

PRECONISATIONS SANITAIRES POUR L'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS AU PALAIS DES CONGRÈS D'ANTIBES JUAN LES PINS

REGULATION DE L'ACCES AU SITE

Pour le Palais des Congrès :

- >> Port du masque obligatoire dans **TOUS** les espaces du bâtiment (pour le public et le personnel d'organisation, d'accueil, etc...),
- >> Mise à disposition par le palais des congrès de gel hydro alcoolique à l'entrée de tous les espaces de rassemblements (*entrée principale, salles de conférences, exposition, accueil, etc...*),
- >> Présence d'un agent de sécurité au rez-de-chaussée avec masque et écran plexiglass sur banque d'accueil (*remise des masques aux participants qui n'en ont pas - fourni par l'organisateur*),
- >> Mise en place d'un sens de circulation unique dès l'arrivée dans le bâtiment pour éviter les croisements de personnes.

Pour l'organisateur :

- >> **Contrôle du PASS SANITAIRE** durant l'exploitation : mise en place d'une équipe dédiée au contrôle, identification visible des participants contrôlés par tout moyen (port de badge, bracelet, pastille...),
- >> Inciter les participants à télécharger l'application « tousanticovid » par affichage sur le lieu,
- >> Fourniture de masques aux participants (*en cas d'absence d'équipement*).

INFORMER / SENSIBILISER LES PARTICIPANTS ET EXPOSANTS SUR LES CONSIGNES

Pour le Palais des Congrès :

- >> Affichage des consignes de gestes barrières sur tout support disponible (écran, papier),
- >> Mise en place de marquage au sol, quand cela sera nécessaire,
- >> Sensibilisation des agents d'accueil à l'observation des mesures par les participants.

Pour l'organisateur :

- >> L'organisateur se doit de communiquer en amont sur les consignes mises en place au palais des congrès (*site internet, site d'accueil de l'évènement...*).
- >> **Contrôle du PASS SANITAIRE** : l'organisateur fera parvenir à chaque participant et par tout moyen l'information des mesures gouvernementales mises en place au sein du palais des congrès avant l'évènement, afin que chaque participant anticipe sa venue dans les meilleures conditions.

DETERMINER LES CONDITIONS D'INTERVENTION APPROPRIÉES SUR LES CHANTIERS DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE

>> Port obligatoire des équipements de protection individuelle pour tous les intervenants extérieurs et exposants (*masque, visière, gants...*).

METTRE EN ŒUVRE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Pour le Palais des Congrès :

>> Mise en place de marquages au sol (quand cela est possible) pour imposer un sens de circulation unique - entrée et sortie - afin d'éviter les croisements de personnes,

>> Escalier et escalator en sens unique,

>> Des marquages au sol seront apposés, quand cela sera nécessaire (*banque d'accueil, vestiaire...*),

>> Ascenseur panoramique public : 1 personne à la fois, avec port du masque obligatoire.

RENFORCER LES MESURES D'HYGIENE ET LIMITER LES POINTS DE CONTACT

Pour le Palais des Congrès :

>> Installation des équipements de protection en plexiglass (*accueil, vestiaire...*),

>> Renforcement du personnel de nettoyage : espaces d'accueil, surfaces fréquentées, sanitaires, points de contact : poignées, boutons, mains courantes, portes, ascenseurs...

>> Augmentation du rythme de l'enlèvement des déchets,

>> Suppression, dans la mesure du possible, de l'usage des points de contact (*poignées, boutons...*) : portes d'accès toilettes, des salles commission, de l'amphithéâtre bloquées par des cales portes,

>> Dans les toilettes : Renforcement du nettoyage, désinfection le plus régulièrement possible - marquages au sol pour les files d'attente,

>> Aérer/ventiler les espaces, quand cela est possible (salles de commission, espace de restauration, etc...).

Pour l'organisateur :

>> Privilégier les solutions de billetterie en ligne, préconiser l'impression des badges à domicile.

PREVOIR DES AMENAGEMENTS ET UNE GESTION DES FLUX DANS LES LIEUX SPECIFIQUES

ESPACES D'ACCUEIL/VESTIAIRE/BAGAGERIE

Pour le Palais des Congrès :

>> Installer des écrans plexiglass - apposer des marquages au sol - organiser/gérer les files d'attente (*en accord avec l'organisateur*).

Pour l'organisateur :

>> Equiper les salariés avec des équipements de protection individuelle adaptés (*visières, masques, lunettes...*).

ESPACES DE RESTAURATION

Format assis :

>> Service à table,

>> Restauration assise : pas de restrictions quant au nombre de convives par table.

Format buffet (préconisations suivantes) :

>> Multiplier les points buffets pour éviter les regroupements trop nombreux autour d'un même buffet,

>> Privilégier des pièces alimentaires en contenants individuels (verrines, boîtes, bocaux, etc...),

>> Privilégier un service de l'alimentation et des boissons assuré par du personnel qualifié et dédié (ustensiles utilisés par une seule et même personne pour servir les convives et non du libre-service),

>> Privilégier quand cela est possible un sens de circulation autour des buffets (1 entrée et 1 sortie) avec port du masque obligatoire.

Format cocktail :

>> Privilégier, quand cela est possible, le service à l'assiette, et par du personnel qualifié, des pièces cocktails alimentaires et des boissons (*à valider avec le prestataire traiteur référencé*).

ESPACES DE CONFERENCE ET DE REUNION / AUDITORIUMS / ESPACE EXPOSITION

Pour le Palais des Congrès :

>> Port du masque obligatoire dans tous les espaces du palais des congrès : espaces communs de circulation, salles de conférence, espaces d'exposition...

>> Mise en place d'un sens pour les entrées et les sorties,

>> Port du masque obligatoire en régie technique (*techniciens et organisateurs*),

ANTICIPATION ET RECONNAISSANCE D'UN CAS COVID

Pour le Palais des Congrès et l'organisateur :

- >> Désigner un référent risque sanitaire par événement propre au site et propre à l'organisateur,
- >> Prévoir une zone d'isolement séparée du public pour recevoir des personnes suspectées d'infection.